

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE : INVESTISSEZ AUJOURD'HUI DANS LES INGÉNIEURS DE DEMAIN !



- GRANDE ÉCOLE D'INGÉNIEURS GÉNÉRALISTE, CRÉÉE EN 1992 PAR EDF, PHILIPS, PSA ET SCHNEIDER
- RECONNUE PAR L'ÉTAT - LABELLISÉE EESPIG
- FORMATIONS D'INGÉNIEUR CERTIFIÉES PAR L'ÉTAT
- MEMBRE DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ÉCOLES
- HABILITÉE PAR LA CTI À DÉLIVRER LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR ET LE GRADE DE MASTÈRE
- 2500 ANCIENS DIPLÔMÉS PRÉSENTS DANS LE MONDE ENTIER

→ LA TAXE D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ET POURQUOI ?

Elle concerne les entreprises employant des salariés, exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale et a pour objet de financer le développement des formations technologiques et professionnelles ; Cette contribution est une **source de revenus primordiale pour les écoles d'ingénieurs** et peut représenter une part conséquente de leur budget de fonctionnement annuel.

→ POURQUOI VERSER À ECAM-EPMI, GRANDE ÉCOLE D'INGÉNIEURS ?

Que vous soyez Start-up, PMI, ETI ou groupe de dimension internationale, vous trouverez toujours parmi nos diplômés des **profils d'ingénieurs capables de s'adapter à vos besoins** et nécessaires à votre développement actuel et futur. Contribuer directement en faveur d'ECAM-EPMI, c'est :

- > **Investir dès aujourd'hui dans vos ressources humaines pour assurer l'avenir.**
- > **Participer activement** à l'amélioration de la qualité de son offre de formation, au développement de ses ressources pédagogiques et au financement de ses équipements technologiques de très haute technologie.

EXEMPLES D'AFFECTATIONS DES RESSOURCES

- Nouvelles formations, ingénierie pédagogique ;
 - Équipements (pédagogique, informatique, laboratoires, systèmes, logiciels, robots...) ;
 - Recherche & Développement, Innovation ;
 - Projets étudiants techniques et/ou associatifs ;
 - Entrepreneurat étudiant (projets, startup) ;
 - Développement de nouveaux sites ;
- Exemple : ECAM-EPMI GRASSE (06).

→ COMMENT VERSER À ECAM-EPMI : NOUVELLES MODALITÉS

Suivant les nouvelles dispositions, vous avez aujourd'hui la possibilité de verser l'intégralité du solde de la taxe - soit 13%, directement à l'École.

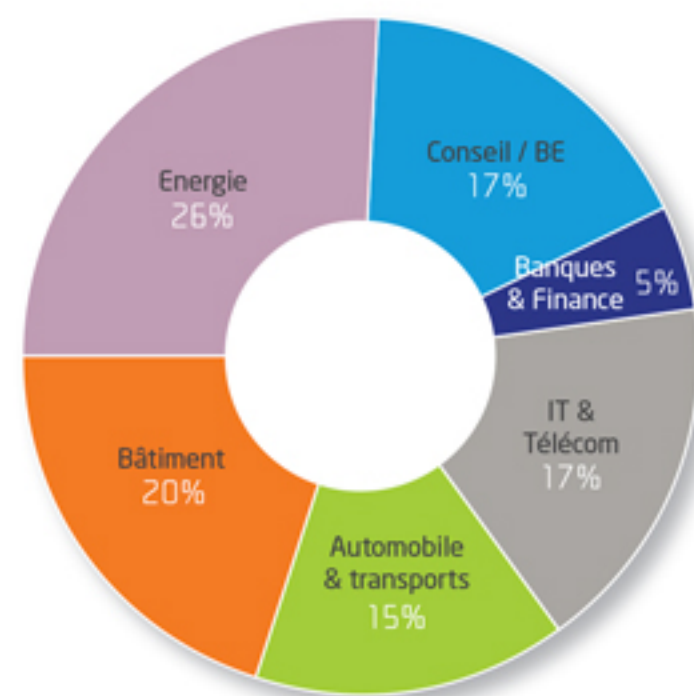
Scanner le QR code pour voir le mode d'emploi.



QUELS PROFILS D'INGÉNIEUR À ECAM-EPMI ?

- Ingénieur R&D
- Ingénieur études
- Chef de projet
- Ingénieur en management industriel
- Ingénieurs réseaux
- ingénieur en transition énergétique
- Consultant IT
- Ingénieur pré-sell
- Ingénieur logistique et achats

→ DÉBOUCHÉS



COMMENT SOUTENIR ECAM-EPMI ?

- 1** Désormais ECAM-EPMI est habilité à recevoir l'intégralité du solde de la taxe d'apprentissage soit 13% de votre taxe brute au plus tard le 31 Mai.

2 LE VERSEMENT DOIT ÊTRE FAIT DIRECTEMENT À L'ECAM-EPMI PAR CHÈQUE OU VIREMENT :

- Par chèque bancaire, libellé à l'ordre de EPMI (joindre le coupon à détacher en bas de la lettre) et à envoyer à :
ECAM-EPMI, 13 Boulevard de l'Hautil, 95092 Cergy-Pontoise Cedex (Service de la Taxe d'Apprentissage).

- Par virement :

Titulaire du Compte : EPMI Ecole De Physique Elect. Prod Méthodes Industrielles

13 Boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy-Pontoise Cedex

Domiciliation : SOCIETE GENERALE / CERGY ENTREPRISES

N° Compte : 00037279714

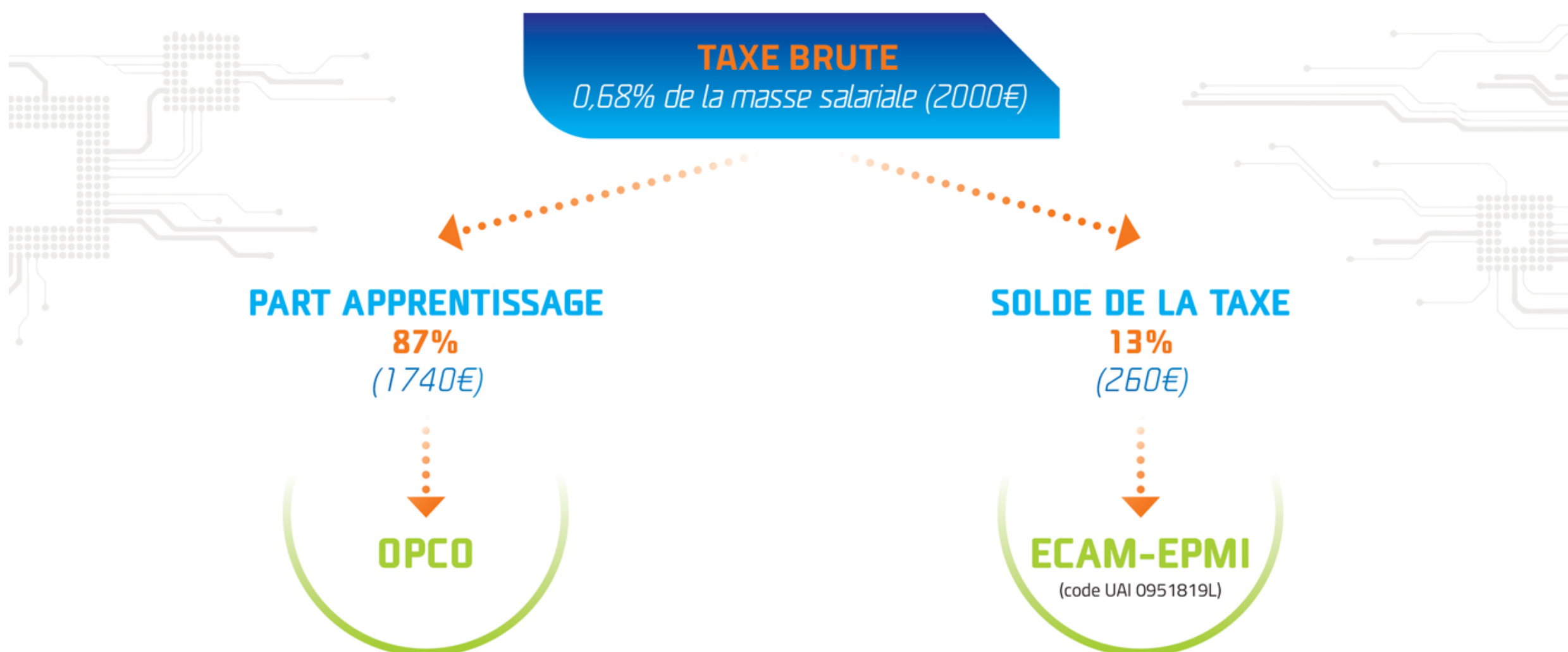
Code Banque : 30003

Code Guichet : 01658

IBAN : FR76 3000 3016 5800 0372 7971 423

BIC : SOGEFRPP

EXEMPLE DE RÉPARTITION DE LA TAXE (Montant : 2 000€)



ILS CONTRIBUENT À L'ESSOR D'ECAM-EPMI



CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE

Email : taxe@ecam-epmi.com

RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE :

Sara M'Hamdi - Tél. +33 (0)6 24 79 23 05 – Email : s.mhamdi@ecam-epmi.com